

POLITIQUE INDEMNITAIRE PERSONNELS ENSEIGNANTS ET ENSEIGNANTS CHERCHEURS

PRIMES DE CHARGES ADMINISTRATIVES

Avis favorable du Comité technique du 17 juillet 2012
Approuvé par le conseil d'administration du 17 juillet 2012

I – PRIMES DE CHARGES ADMINISTRATIVES AU TITRE DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2012/2013

Référence réglementaire :

Décret n°90-50 du 12 janvier 1990 instituant une prime d'administration et une prime de charges administratives attribuées à certains personnels de l'enseignement supérieur.

La prime de charges administratives (PCA) a pour objet de compenser l'exercice au sein de l'établissement :

- D'une responsabilité administrative
- Ou d'une mission temporaire définie par l'établissement et dont la durée ne peut pas être inférieure à un an.

Le cumul d'une prime de charges administratives et d'une équivalence de service pour la même mission ou activité est impossible.

Le cumul n'est pas non plus possible avec une prime d'administration et une prime de responsabilité pédagogique. Le cumul est possible avec une prime d'excellence scientifique.

Personnels éligibles :

- Enseignants chercheurs titulaires et personnels assimilés
- Personnels enseignants et hospitaliers titulaires des CHU
- Certains personnels enseignants affectés dans l'enseignement supérieur.

Modalités d'attribution

Le Président arrête chaque année la liste des fonctions éligibles à l'attribution d'une prime de charges administratives ainsi que les montants maxima attribuables, après avis du Conseil d'Administration plénier.

Les décisions individuelles d'attribution de la prime de charges administratives ainsi que les montants individuels sont arrêtés par le Président après avis du Conseil d'Administration restreint.

Propositions :

Les fonctions pour lesquelles l'attribution d'une prime de charges administratives est proposée, ainsi que le montant maximal par fonction, figurent dans le tableau ci-joint.

Cette proposition a été établie en se fondant sur les options suivantes :

- Harmonisation entre les taux pratiqués dans les trois anciens établissements avant la fusion (hors abondement par l'intéressement), sans évolution et avec mise en cohérence entre les différentes fonctions.
- Maintien à l'identique de l'enveloppe dédiée en 2011 (total des sommes allouées dans les trois établissements).
- Intégration des fonctions retenues par un périmètre et qui ne l'étaient pas dans les autres.
- Une fonction qui n'existait dans aucun périmètre sous la forme des primes de charges administratives a été introduite : celle de directeur d'unité de recherche. Elle a été

pondérée en fonction de la taille de l'unité de recherche et valorisée sur 3 niveaux équivalant respectivement à 12 HETD, 48 HETD, 96 HETD.

Les primes seront payées à l'issue de l'année universitaire, après service fait en septembre.

Les primes de charges administratives relatives à A*MIDEX et à la direction des LABEX seront financées par les ressources issues des dotations allouées dans le cadre des investissements d'avenir.

Cas du cumul des fonctions : il n'y aura pas de cumul de primes.

Modalités de transformation de la prime en décharge

La prime de charges administratives peut faire l'objet d'une transformation en décharge d'enseignement.

Il est proposé que les modalités de mise en œuvre soient les suivantes :

- Lors de l'élaboration des services prévisionnels d'enseignement, l'enseignant susceptible de bénéficier d'une prime de charges administratives indique son souhait de la transformer, pour tout ou partie, en décharge de service. Le directeur de la composante d'affectation émet un avis sur la demande. En cas d'avis favorable de sa part, il en est tenu compte dans la définition du service de l'enseignant concerné (dans ce cas, il ne pourra pas réaliser d'heures complémentaires).
- Au moment de l'arrêt individuel d'attributions des primes de charges administratives, la décharge de service est mentionnée. La composante d'affectation bénéficie d'une augmentation de son volant d'heures complémentaires financées par l'établissement proportionnelle au nombre d'heures de PCA transformées en décharge.
- S'agissant des vice présidents statutaires, leur décharge étant de droit, elle ne fait pas l'objet de compensation.

II – PRIMES DE CHARGES ADMINISTRATIVES AU TITRE DE L'ANNEE 2011/2012

II.a – Primes de charges administratives pour les enseignants affectés à l'Université Paul Cézanne, au titre de l'année universitaire 2011/2012

Le Conseil d'Administration de l'Université Paul Cézanne n'ayant pu arrêter la liste des fonctions éligibles au titre de l'année universitaire 2011/2012, il est proposé que les instances de l'Université d'Aix-Marseille l'arrêtent, selon les taux en vigueur jusque là dans l'établissement.

Les durées varient selon les fonctions pour tenir compte du fait que certaines ont pris fin au 31/12/2011 (exemple : Vice Président) et d'autres pas (exemple : directeur d'une composante non fusionnée).

II.b – Primes de charges administratives au titre de l'année 2011/2012 : fonctions exercées pour la période du 01/01 au 31/08/2012.

Le tableau joint précise la liste des fonctions concernées pour la première partie de l'année 2012 en lien avec la création de l'université (exemples : nouveaux vice présidents et chargés de mission).

Annexe de la délibération du CA n° 2012/07/17-11

PRIMES DE CHARGES ADMINISTRATIVES - Année universitaire 2012/2013

Fonctions exercées	Proposition (en euros)	Commentaires - Critères en cas de montant variable
Vice Président	de 8 000,00 à 9 000,00	en fonction de la charge et du pilotage ou non d'instances
Vice Président délégué	de 5 000,00 à 7 000,00	en fonction de la charge et du pilotage ou non d'instances
Président de Directoire	2 000,00	
Conseiller du Président	9 000,00	
Chargé de mission	de 1 000,00 à 2 000,00	en fonction de la charge
Coordinateur du Centre d'Innovation pédagogique et d'évaluation	3 000,00	
Directeur de composante	de 4 000,00 à 7 000,00	en fonction du nombre d'étudiants et des effectifs de personnels
Directeur de pôle	2 000,00	en fonction du nombre d'étudiants et des effectifs de personnels
Directeur de service commun	de 2 000,00 à 4 000,00	en fonction de la charge
Chef de département d'IUT	2 000,00	
Directeur d'Ecole Doctorale	1 500,00	
Directeur du Collège Doctoral	3 000,00	
Directeur adjoint de composante	2 000,00	
Responsable de site délocalisé	2 000,00	Pas de cumul possible avec la fonction de directeur de département d'IUT
Directeurs unités - catégorie 1 (catégorie en fonction de la taille de l'unité)	490,92	soit 12 htd (ajustement du montant en fonction du taux ministériel de rémunération des HETD)
Directeurs unités - catégorie 2 (catégorie en fonction de la taille de l'unité)	2 298,94	soit 48 htd (ajustement du montant en fonction du taux ministériel de rémunération des HETD)
Directeurs unités - catégorie 3 (catégorie en fonction de la taille de l'unité)	3 927,36	soit 96 htd (ajustement du montant en fonction du taux ministériel de rémunération des HETD)
Porteur de projet LABEX	4 000,00	
Chargé de projet AMIDEX	2 618,24	Sur crédits du Programme Investissements d'Avenir

PRIMES DE CHARGES ADMINISTRATIVES - JANVIER A AOUT 2012

Fonctions exercées	Proposition (en euros)	Commentaires - Critères en cas de montant variable
Vice Président	de 5 333,00 à 6 000,00	en fonction de la charge et du pilotage ou non d'instances
Vice Président délégué	de 3 333,00 à 4 666,00	en fonction de la charge et du pilotage ou non d'instances
Président de Directoire	1 333,00	
Conseiller du Président	6 000,00	
Chargé de mission	de 666,00 à 1 333,00	en fonction de la charge
Coordinateur du Centre d'Innovation pédagogique et d'évaluation	2 000,00	
Directeur de composante	de 2 666,00 à 4 666,00	en fonction du nombre d'étudiants et des effectifs de personnels
Directeur de pôle	1 333,00	en fonction du nombre d'étudiants et des effectifs de personnels
Directeur de service commun	de 1 333,00 à 2 666,00	en fonction de la charge
Chef de département d'IUT	1 333,00	
Directeur d'Ecole Doctorale	1 000,00	
Directeur du Collège Doctoral	2 000,00	
Directeur adjoint de composante	1 333,00	
Responsable de site délocalisé	1 333,00	Pas de cumul possible avec la fonction de directeur de département d'IUT
Directeurs unités - catégorie 1 (catégorie en fonction de la taille de l'unité)	327,28	soit 8 htd (ajustement du montant en fonction du taux ministériel de rémunération des HETD)
Directeurs unités - catégorie 2 (catégorie en fonction de la taille de l'unité)	1 532,63	soit 32 htd (ajustement du montant en fonction du taux ministériel de rémunération des HETD)
Directeurs unités - catégorie 3 (catégorie en fonction de la taille de l'unité)	2 618,24	soit 64 htd (ajustement du montant en fonction du taux ministériel de rémunération des HETD)
Porteur de projet LABEX	2 666,00	
Chargé de projet AMIDEX	1 745,00	Sur crédits du Programme Investissements d'Avenir

**LISTE DES FONCTIONS RETENUES AU TITRE DE LA
PRIME DE CHARGES ADMINISTRATIVES
AU TITRE DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2011-2012**

Fonctions ouvrant droit	Entité de rattachement ou complément d'information sur la fonction	Montants
Vice Présidents		
<i>Vice Présidents</i>	CA CS CEVU	6 000 €
<i>Vice Présidents Délégués</i>	Relations internationales Relations inter-universitaires Affaires Juridiques et Statutaires	6 000 €
<i>Vice Présidents Délégués auprès du VP CA</i>	Finances - Patrimoine Systèmes d'Information	6 000 €
<i>Vice Présidents Délégués auprès du VP CS</i>	Sciences Sociales	6 000 €
<i>Vice Présidents Délégués auprès du VP CEVU</i>	Soutien à l'Etudiant Insertion professionnelle et formation tout au long de la vie Secteur Sciences et Technologies	6 000 €
Conseiller du Président		
	conseiller du Président	6 000 €
Directeurs de composantes		
	Droit et de Sciences Politiques Economie Appliquée Sciences et Techniques Institut d'Administration des Entreprises Institut de Management Public et de Gouvernance Territoriale	4 000 €
Directeurs adjoints de composantes		
		2 500 €
Directeurs de service commun		
	Service Interuniversitaire des Activités Physiques et Sportives Mission Formation continue Institut d'Etudes Françaises pour Etudiants Etrangers	1 500 €
Directeurs Ecoles Doctorales		
	Sciences Juridiques et Politiques Sciences de l'Environnement Sciences Chimiques Economie et de Gestion	2 500 €
Chargés de mission Président		
	Chargé de la Méditerranée Initiative d'excellence Valorisation de la Recherche Projet Campus Culture Sciences et techniques Correspondant RNCP	1 500 €
Chefs de département IUT		
	Gestion des Entreprises et des Administrations Génie Chimique Chimie Génie Electrique et Informatique Industrielle Marseille Génie Electrique et Informatique Industrielle Salon Génie Thermique et Energie Mesures Physiques Techniques de Commercialisation	2 500 €
Asseseurs finances, patrimoine et recherche		
	Finances FDSP Finances FEA Recherche FST Recherche FDSP	1 500 €